

ATL

Société par Actions Simplifiée au capital de 14 000 euros
Siège social : 277, rue de la Belle Étoile – 95700 Roissy-en-France
RCS Pontoise n° 100 824 804

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION COLLECTIVE DES ASSOCIÉS

Augmentation du capital social par apports en nature

L'an deux mille vingt-six, Le 29 juin 2026,

Les soussignés, associés de la société ATL, SAS au capital de 14 000 euros, immatriculée au RCS de Pontoise sous le numéro 100 824 804, dont le siège social est situé 277, rue de la Belle Étoile, 95700 Roissy-en-France :

- Monsieur OUAHABI Adam Sofiane, Président, titulaire de 70 actions ;
- Monsieur OUAHABI Mehdi Walid, Directeur Technique, titulaire de 70 actions ;

Réunis en assemblée générale extraordinaire, ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

Article 1 – Augmentation du capital social par apports en nature

Les associés décident d'augmenter le capital social par voie d'apports en nature, chaque associé apportant un véhicule de type véhicule utilitaire affecté à l'activité de transport routier de marchandises.

Les apports en nature sont détaillés comme suit :

Désignation du bien	N° immatriculation	Apporteur	Valeur
Camion 1 (Véhicule utilitaire)	GV-950-SN	OUAHABI Adam Sofiane	12 000 €
Camion 2 (Véhicule utilitaire)	FR-758-BQ	OUAHABI Mehdi Walid	12 000 €
TOTAL APPORTS EN NATURE			24 000 €

La valeur des apports en nature a été fixée d'un commun accord entre les associés, conformément aux dispositions de l'article L.227-1 du Code de commerce.

Article 2 – Nouveau capital social

Désignation	Montant
Capital social initial (en numéraire)	14 000 €
Augmentation par apports en nature (2 camions)	+ 24 000 €
NOUVEAU CAPITAL SOCIAL	38 000 €

Le capital social est désormais fixé à la somme de TRENTE-HUIT MILLE EUROS (38 000 €), divisé en 380 actions de 100 euros chacune.

Article 3 – Répartition des actions

À la suite de cette augmentation, les actions sont réparties comme suit :

Associé	Actions initiales	Nouvelles actions	Total
OUAHABI Adam Sofiane	70 actions	+ 120 actions	190 actions
OUAHABI Mehdi Walid	70 actions	+ 120 actions	190 actions
TOTAL	140 actions	+ 240 actions	380 actions

La parité entre les deux associés est maintenue à 50/50.

Article 4 – Modification des statuts

L'article 6 des statuts est modifié comme suit :

« Article 6 – Capital social

Le capital social est fixé à 38 000 euros, divisé en 380 actions de 100 euros chacune, réparties à parts égales entre les deux associés (190 actions chacun). »

Article 5 – Formalités

Le Président est habilité à accomplir toutes les formalités légales de publicité et de dépôt liées à la présente décision.

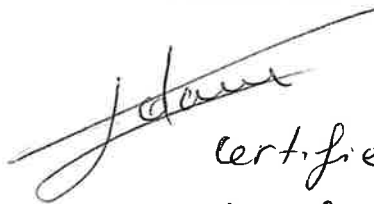
Clôture

Les présentes décisions ont été prises à Roissy-en-France, le 29 juin 2026.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les associés.

OUAHABI Adam Sofiane Président 	OUAHABI Mehdi Walid Directeur Technique 
---	---

Document établi en un exemplaire original – Société ATL, RCS Pontoise 100 824 804


certifie conforme
à l'original
le 31/07/2026